

## ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix : Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71  
A Valenciennes : Chez M. Henri Leroux, rue de la Station  
A Lille : Chez M. Verrière, 28, rue Bourdon-Saint-Jacques  
A Paris et à Bruxelles : Dans les agences de publicité  
En vente à Paris dans les Bibliothèques des grands principaux libraires

## LE NUMÉRO

5 Centimes

## ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS  
SIX et HUIT pages

BUREAUX ET RÉDACTION  
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, 564 et 5076  
TOURCOING, 31, rue Carnot, 1540

TOUS LES JOURS  
SIX et HUIT pages

## LE NUMÉRO

5 Centimes

## TARIF D'ABONNEMENTS

Abonnements : Le Nord, les Départements, 5 francs  
Paris, 6 francs  
Etranger, 10 francs  
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus  
Agence particulière à Paris, 94, rue Feytaud

# L'AMNISTIE REFUSÉE aux POSTIERS RÉVOQUÉS

## NOS FEUILLETONS

Tous commencent, demain dimanche, la publication d'un feuilleton des plus mouvementés :

## Le Mystère de la Chambre Jaune

PAR GASTON LEROUX

C'est un récit passionnant d'aventures extraordinaires que nos lecteurs suivront avec le plus vif intérêt.

## Le Sabotage de la Marine

ARCHIVES EN BALADE

Quelle besogne herculéenne que celle entreprise par M. Alfred Picard de mettre fin au sabotage de notre malheureuse marine ! Tous les jours, c'est un nouveau scandale qui éclate sous ses pas, à bord, dans les arsenaux, dans l'exécution des marchés passés avec nos grandes usines métallurgiques, dans le contrôle des fournitures et des malfrats, et jusque dans les archives du cabinet de ministre, où l'on constate un désordre et des fuites pour le moins étranges. Ce sabotage des archives est le plus caractéristique du laisser-aller auquel a été livrée, depuis quelques années, l'administration de notre flotte de guerre aujourd'hui en perdition, parce qu'il est du fait des ministres eux-mêmes.

On a eu parfois des raisons de se rire de l'inanité des enquêtes parlementaires, il n'en sera pas de même de l'enquête de la Commission d'enquête de la Marine, nommée par la Chambre à la veille des vacances de Pâques : elle jette une lumière attristante sur tout ce qu'elle a jusqu'ici touché. Ne prenons qu'un des nombreux méfaits administratifs dont la sous-commission des marchés est en train de faire le procès : l'affaire des Forges d'Unieux dans la Loire, — le scandale du jour.

Au cours d'une des nombreuses séances qu'elle tient rue Royale, au ministère de la Marine, la sous-commission des marchés mit la main sur trois copies de lettres dactylographiées et numérotées, remontant à 1907, et émanant, l'une de M. Ravilly, alors contrôleur de l'Etat près des Forges d'Unieux, la seconde du général d'artillerie de marine Gosot, chef du service du contrôle, et la troisième de son collaborateur, le colonel Jacob. De la lecture de ces lettres, il résultait que M. Ravilly avait adressé par la voie hiérarchique une plainte en tentative de corruption contre un agent de la Société d'Unieux. Le 11 janvier 1907, M. Boucoiran, ingénieur de l'usine d'Unieux, était venu trouver dans son bureau le contrôleur Ravilly et, en posant sur la table où il travaillait, une pile de dossiers, en avait profité pour glisser une enveloppe cachetée, en disant : « Nous vous avons donné ces derniers temps beaucoup de mal, acceptez la gratification que je vous propose de mal, acceptez la gratification que je vous propose de mal, acceptez la gratification que je vous propose de mal... » D'abord interloqué, le contrôleur ne dit mot, mais, comme M. Boucoiran s'esquiva, il courut après lui et le força à reprendre l'enveloppe restée intacte. Il crut de son devoir de prévenir ses chefs hiérarchiques de ce qui venait de se passer. Son rapport parvint au colonel Jacob, lequel le transmit au général Gosot. Puis le rapport, annoté par le colonel et par le général, passa, par sanctions à prendre, entre les mains de M. Dupont, chef du cabinet technique de M. Thomson. Des mois se passèrent ; cependant, comme il en a été dit, le général Gosot fit un jour demander au cabinet du ministre où en était l'affaire des Forges d'Unieux et il lui fut répondu que le cabinet du ministre « l'avait perdue de vue ». Sur ces entrefaites, M. Ravilly était mis par anticipation à la retraite.

La sous-commission voulut avoir le cœur net de tout ce mystère, elle en saisit la commission plénière qui décida sur l'heure que M. Dupont serait interrogé et l'envoya chercher en automobile, boulevard de Montparnasse, à l'École de génie maritime dont il est aujourd'hui directeur. Devant les enquêteurs, M. Dupont déclara que diverses circonstances, notamment la catastrophe de l'Ina, la mort de l'ancien directeur des Forges d'Unieux, M. Ménard-Dorian (par parenthèse ancien collègue de M. Thomson à la Chambre et son ami politique) lui avaient fait perdre de vue l'affaire ; que d'ailleurs il l'avait jugée sans gravité, la tentative de corruption s'étant pas été suivie d'effet. Il ajoutait, en outre, qu'une affaire identique, survenue à la Société métallurgique de l'Ariège, sous le ministère Pelletan, n'avait pas eu d'autres suites. Quant au dossier où était-il il ne pouvait le dire. Peut-être l'avait-il, au démantèlement précédent du cabinet de M. Thomson, déposé avec d'autres dossiers, peut-être le retrouverait-il parmi les dossiers qu'il avait emportés et qui sont classés dans son bureau de l'École.

La Commission, stupéfaite de tant d'inconséquence, fit donner lecture à M. Dupont de l'article 264 du Code pénal qui punit d'amende et d'emprisonnement les soustractions, des tractions et enlèvements de pièces dans les archives, greffes ou dépôts publics, et, M. Dupont parti, envoya sans différer au ministère de la Justice une délégation pour demander qu'il fût procédé à des perquisitions immédiates au domicile particulier de l'ancien collaborateur de M. Thomson et à l'École de génie maritime. Le lendemain matin, au Conseil des ministres, M. Picard fut saisi par M. Briand de cette demande de perquisition, sur l'invitation de ses collègues, rentra en tête rue Royale. Comme M. Dupont, en sa qualité d'ingénieur du génie naval, relève de la Justice maritime, il chercha qui mettrait en mou-

vement, mais il eut cette autre surprise de constater qu'en dépit du règlement, il n'existe pas d'officier de police judiciaire au ministère de la Marine. Il en demanda un à la Guerre qui mit à sa disposition un commandant de gendarmerie. La perquisition eut lieu et l'on rapporta, dans deux voitures, de volumineux paquets de dossiers que l'on réintégra dans les archives du cabinet du ministre. La Commission d'enquête a là du pain sur la planche.

Mais le fait caractéristique, celui qui domine tout le scandaleux incident, c'est l'aveu fait dans un interview par M. Thomson qu'il estime parfaitement légitime d'agir comme agissent tous les hommes politiques qui ont quitté une situation comme la sienne et de se constituer, avec des doubles, des dossiers de son passage au ministère. Ces archives, il les considère comme personnelles et il ne pouvait les déposer en mains sûres que celles de l'ancien directeur des archives de son cabinet. Que si, par hasard, au lieu de simples doubles, on a retrouvé, dans le dossier de l'affaire d'Unieux, des pièces originales, c'est que, dans le trouble du démantèlement, on les a emportées épinglées à une lettre de M. Ménard-Dorian de caractère tout privé !

Quel jour singulier l'inconscience administrative de l'ancien ministre et de son ancien chef de cabinet jette sur les pratiques politiques de notre temps et sur la mentalité des détenteurs passagers des pouvoirs publics !

Georges LAURENCE.

## BULLETIN

23 mai.  
Le conseil des ministres de vendredi a été consacré à la grève des inscrits maritimes.  
La Chambre a repoussé une motion de M. Coutant d'Ivry, demandant l'amnistie et la réintégration des postiers révoqués.  
Les inscrits maritimes de Marseille ont de nouveau voté la continuation de la grève.  
Le bruit court que les séquestrés auraient reçu l'ordre de prendre possession des biens des églises dont les fabriques avaient le dépôt.

## INFORMATIONS

**M. Viviani candidat en Savoie**  
Annecy, 28 mai. — On donne comme certain que M. Viviani sera candidat aux prochaines élections, à Annecy, contre M. Berthet, à qui une compensation serait donnée.

**M. Ruau à Marseille**  
Paris, 28 mai. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture, est parti pour Marseille, auprès de sa mère dont l'état de santé inspire les plus vives inquiétudes.

**A l'Action Libérale**  
Paris, 28 mai. — Le groupe parlementaire de l'Action libérale a nommé M. Groussau premier vice-président en remplacement de M. P. Castelnau, à la mémoire duquel M. Piou a rendu un hommage ému. M. Olivier a été nommé deuxième vice-président et M. de Ludre, secrétaire général.

**Le général André malade**  
Dijon, 28 mai. — L'état de santé du général André, qui se trouve dans sa propriété de Gilly-le-Vougeot, n'est pas sans donner quelques inquiétudes à son entourage.

**Mort d'un anolen sénateur**  
Montluçon, 28 mai. — On annonce la mort à Neuville, à l'âge de 82 ans, de M. Chantemille, ancien sénateur.

**La réforme électorale**  
Paris, 28 mai. — On a distribué à la Chambre, la proposition de loi portant suppression des 19 circonscriptions ayant moins de 40.000 habitants.

**Les paris aux courses**  
Paris, 28 mai. — La commission sénatoriale relative au projet de loi sur la réglementation des courses de chevaux s'est réunie sous la présidence de M. Gémot. Elle a entendu le rapport de ce dernier qui conclut à l'adoption du projet de loi tout en formulant certaines réserves sur le texte, au moins sur l'interprétation de certains articles.

**Manœuvres navales**  
Cherbourg, 28 mai. — Au cours des récentes manœuvres combinées qui se sont déroulées entre Nantes et la pointe de Penmarc'h, l'escadrière de sous-marins a réussi à mettre hors de combat le *Léon-Gambetta* et le *Krant*.

**Raid interrompu**  
Cherbourg, 28 mai. — Par suite du mauvais état de la mer, le sous-marin *Rubis* a dû interrompre son raid sur Dunkerque.

**Un lock-out dans les charbonnages anglais**  
Londres, 28 mai. — Les propriétaires de charbonnages gallois ont avisé leurs ouvriers de leur intention de prononcer le lock-out pour la fin du mois de juin. L'Amirauté anglaise amasse des stocks de combustible pour les navires de guerre. Actuellement, vingt-trois navires ont reçu l'ordre de procéder au chargement de charbon à destination des dépôts de l'Amirauté situés sur la côte sud.

**Le cinquantième de la bataille de Palestro**  
Rome, 28 mai. — Le duc de Gênes assista à la cérémonie commémorative de la bataille de Palestro. Le Français sera représenté par le colonel Julian, attaché militaire, et les consuls généraux de France à Milan et à Turin.

**CHOSSES ET AUTRES**  
On parle d'un homme d'affaires.  
— C'est un lanceur merveilleux.  
— Alors, le gouvernement ne ferait pas mal de lui faire lancer le Danton !  
— Evidemment, Marix détient le record des recommandations.  
— Jusqu'à ses lettres qui étaient recommandées !  
Pour effacer ce que nous croyons ineffaçable, Dieu, à certaines heures, nous devant lui des hommes que la foule ne comprend pas. COSTA DE BRUTERARD.

**A LA MARTINIQUE**  
Les socialistes contre M. Millès-Lacroix  
Paris, 28 mai. — On voit que M. Millès-Lacroix a annulé la décision du gouverneur général de la Martinique, portant dissolution du Conseil gé-

ral de la Colonie. Dès que la décision du ministre a été connue, les socialistes ont organisé un meeting de protestation et préparé la grève de tous les employés de l'administration.

## Conseil de Cabinet

Paris, 28 mai. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau. La note suivante a été communiquée à l'issue de la délibération.

**LES INSCRITS MARITIMES**  
La séance a été exclusivement consacrée à l'examen des mesures à prendre pour remédier à la situation créée par la grève des inscrits maritimes.

**LE MONOPOLE DES PAVILLONS**  
Les ministres du Commerce et de la Marine ont rendu compte de l'entrevue qu'ils ont eue, hier, à la Chambre, avec la commission des douanes. Ils ont fait connaître que cette commission, tout en votant l'urgence du projet, suspendant le monopole des pavillons entre la France, l'Algérie et la Tunisie pendant la durée de la grève des inscrits, demandait au gouvernement de modifier le projet sur deux points.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la portée de ces modifications. Il a chargé le Ministre du Commerce de se rendre, de nouveau, cet après-midi, devant la commission des douanes, pour lui faire part de l'avis du gouvernement.

## Le Trafic des Grâces

**Le capitaine Marix à l'instruction.** — Il fait le récit de ses relations parlementaires.  
Paris, 28 mai. — Le capitaine Marix a été de nouveau interrogé vendredi après-midi, par M. André, juge d'instruction, qui a ouvert devant lui les papiers saisis à son domicile, et lui a demandé des explications sur certains d'entre eux.

L'interrogatoire aurait ensuite porté sur les relations du capitaine avec les parlementaires. Le capitaine Marix se serait montré fort loquace à ce sujet.

D'après ses dires, c'est M. Grenier, dont le nom a été maintes fois prononcé déjà, qui aurait été son introducteur dans les milieux politiques.

M. Grenier, a déclaré le capitaine Marix, avait un bureau au Palais-Bourbon, où il recevait des visites de députés.

C'est lui qui lui présenta M. Chauvin et M. Chéron.

L'interrogatoire, par suite d'une légère indisposition du capitaine, a été suspendu à 5 heures.

**L'instruction à Amiens**  
Le juge d'instruction d'Amiens, saisi, comme nous l'avons dit, d'une commission rogatoire de M. André, a entendu déjà M. Lacombe, le tenancier du Pavillon Bleu. Il va rechercher toutes les personnes qui s'occupèrent de l'Exposition d'Amiens, de l'installation des jeux et des petits chevaux. Il y avait, d'ailleurs, à Paris, un comité de patronage de cette Exposition, dont le siège se trouvait 83, rue Lafayette. Le directeur de ce comité parisien était M. Rottival, vice-président du comité Mascaraud.

## Le Syndicat des Postiers et la C.G.T.

Paris, 28 mai. — On sait que les dirigeants du Syndicat des postiers ont décidé de s'affilier à la C. G. T.

Le Conseil d'administration de l'A. G. des P. T. T. a mis en demeure ceux de ses membres faisant partie du Syndicat de le quitter.

Ceux-ci ont répondu en donnant leur démission de l'A. G.

## Les Biens des Églises

**Les séquestrés auraient reçu l'ordre de s'emparer.** — Y aura-t-il de nouveaux inventaires ?  
Paris, 28 mai. — Notre confrère « La Croix » publie l'information suivante :

Nous apprenons que les séquestrés auraient reçu l'ordre de s'emparer des titres et valeurs appartenant aux églises et déposés dans les coffres des anciennes fabriques.

On sait qu'aux termes des instructions pontificales, les curés et vicaires doivent garder en cette circonstance l'attitude absolument passive, sans coopération d'aucune sorte à la spoliation.

Il s'abstiennent donc non seulement de remettre aux agents du fisc les titres et valeurs, mais de laisser à leur disposition les clés de l'armoire qui les contient.

## LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES de Marseille

**On vote la continuation de la grève.** — Les passagers protestent.  
Marseille, 28 mai. — Les inscrits maritimes se sont réunis ce matin à la Bourse du Travail. Après avoir entendu MM. Réau et Rivelli, ils ont décidé que chaque équipage nommerait aujourd'hui une délégation pour le représenter au sein du Comité exécutif de la grève, et de ne reprendre le service, ainsi que tout le personnel du service général à bord, qu'après complète satisfaction.

Ils feront connaître demain la réponse à la lettre du Syndicat des armateurs.

**Nouveaux paquebots immobilisés**  
Marseille, 28 mai. — Dix arrivés des paquebots *Ville-de-Madrid*, de la Compagnie transatlantique, venant de Tunis; *Langueac*, des Transports maritimes, venant de Philippeville, et *Liberia*, de la Compagnie Fraissinet, venant de Bastia, les équipages ont débarqué.

**Les passagers protestent**  
Marseille, 28 mai. — Les passagers à destination de l'Algérie et de la Tunisie, au nombre de 300 environ, ne sont réunis devant la préfecture et ont demandé au préfet de hâter leur embarquement.

M. Périat a demandé à Paris un navire de guerre pour assurer leur transport.

**Le service postal**  
Marseille, 28 mai. — Le contre-piquet *Ogès* est parti aujourd'hui à une heure pour Oran, avec le courrier postal.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

### M. Coutant d'Ivry réclame l'Amnistie et la Réintégration des Postiers révoqués

**M. Barthou, ministre des travaux publics, s'y oppose et pose la question de confiance. La motion Coutant est repoussée par 388 voix contre 141.**  
Paris, 28 mai 1909.  
La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

**LA GRÈVE DES P. T. T.**  
**M. Coutant d'Ivry demande une amnistie en faveur des postiers révoqués**

M. Brisson donne la parole à M. Jules Coutant, qui dépose une proposition de loi ayant pour objet l'amnistie et la réintégration des postiers révoqués.

M. Jules Coutant expose les raisons qui militent en faveur de sa motion :

— Ces révoqués, assure-t-il, sont de bons républicains qui ont toujours voté pour la République. Ouvrier devenu député, je plaide la cause de mes anciens camarades d'atelier. (Sourires.)

L'orateur prend à partie M. Clémenceau à côté duquel il combattait, en 1890, l'opportunisme, et qui est devenu plus opportuniste que ceux qu'il combattait à cette époque. (On rit.)

Le citoyen Coutant se fâche contre les riens : « Je n'ai pas votre talent oratoire, leur dit-il, je ne connais pas vos ficelles politiques ; je parle avec mon cœur. Les fonctionnaires ont le droit de s'élever contre le favoritisme et de protester contre les parlementaires qui casent tous leurs fils dans les sinistres ». (Très bien ! sur divers bancs.)

L'orateur s'en prend au sous-secrétaire d'Etat aux postes qui s'entretient avec son voisin : Monsieur Simyan, lui dit-il, je vous prie de ne pas laisser causer.

Les travailleurs de l'Etat sont rentrés dans l'ordre. Satisfaction est donnée aux principes. Il faut maintenant oublier la faute et empêcher que des innocents en souffrent. L'Etat ne doit pas seulement être le patron modèle, mais le modèle des patrons.

M. Laisné. — Parfait ! (Rires.)

M. Coutant. — Il agit en malhonnête homme, en confondant les sommes versées par eux en vue de leurs retraites. Qui sait à quelles décisions terribles il pourrait acculer ces malheureux, s'il persistait à les priver de leur gagne-pain ! L'amnistie est un mot qui sonne agréablement à toutes les oreilles. La Chambre et le gouvernement s'honoreraient en se rendant à un projet d'oubli d'incidents regrettables.

## Réplique de M. Barthou

**Au nom du gouvernement, le ministre des travaux publics combat la motion de M. Coutant et pose la question de confiance**

M. Barthou, ministre des postes et télégraphes. — Je comprends, comme M. Coutant, l'intérêt que présente en certaines circonstances l'amnistie. Mais, contrairement à lui, j'estime qu'il la question a un côté politique nettement affirmé.

Des fonctionnaires, malgré les avertissements et la bienveillance généreuse dont ils étaient l'objet, ont déserté leur poste et abandonné un grand service public.

Parallèle acte de rébellion ne saurait être traité comme un plaisir. Revenir sur les mesures prises contre ses auteurs, ce serait en faire une parodie de répression, abdiquer l'autorité nécessaire à l'égard de fonctionnaires révoltés, donner une prime à l'indiscipline. (Très bien ! sur divers bancs.)

En mars dernier, M. le président du conseil et moi avions nettement indiqué notre sentiment à ce sujet. Aujourd'hui, je m'explique sans équivoque possible, sans promesse directe ou indirecte.

Le vote sur l'urgence serait aux yeux du gouvernement l'équivalent du vote sur le fond. Nous déclarons nettement que si elle était adoptée, le gouvernement laisserait à d'autres le dépôt, dont il a la responsabilité. (Très bien ! sur divers bancs.)

M. Charles Benoist déclare en son nom et au nom d'un certain nombre de ses amis du centre qu'ils s'abstiendraient. Ils ne peuvent ni faire précéder entre ses mains l'autorité dont il est muni ni apporter son vote sur l'urgence contradictoire, un jour trop faible, le lendemain trop autoritaire. (Mouvements divers.)

M. Jules Coutant riposte.

— Vous finîtes tout, dit-il, pour pousser les ouvriers à la révolte.

Et, se tournant vers la gauche, il la traite de « majorité couchante ».

L'orateur transforme sa proposition de loi en projet de résolution, invitant le gouvernement à déposer un projet de loi réintégrant les postiers révoqués.

Comme la majorité paraît hostile, M. Jules Coutant, descendant de la tribune, brandit le poing et lui crie :

— Vous verrez l'année prochaine, je suis écœuré de vivre avec des gens qui votent sous le coup de fouet !

M. Jaurès intervient. Il rappelle que lorsque jadis M. Clémenceau demandait l'amnistie, d'autres ministres lui répondaient : « Jamais ! » et que ce « jamais » a été emporté par le suffrage universel. Il assure que le « jamais » d'aujourd'hui sera emporté comme celui d'hier.

Les révolutions prononcées contre les postiers ont été, dit-il, brutales et arbitraires.

M. Groussier appuie le langage de M. Jaurès. Il assure qu'on a frappé au hasard.

M. Barthou. — Le gouvernement attache au vote sur le projet de résolution la même signification qu'au vote sur les propositions de lois.

M. Sembat. — Il va sans dire que la question de la légalité des révolutions doit être réservée. Cette légalité est des plus contestables. Je ne doute pas que le Conseil d'Etat n'examine librement la question.

M. Barthou. — J'ai, sur ce point, un avis diamétralement opposé à celui de M. Sembat. Mais la question n'est pas du ressort de la Chambre.

## La motion Coutant repoussée

M. Laisné. — Monsieur Simyan aurait dû tenir à honorer de signer la proposition Coutant. Par 388 voix contre 141, l'urgence est refusée au projet de résolution Coutant.

## L'ACCIDENT D'ESTIVATION

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations relatives aux accidents de chemins de fer.

M. Bouteils a la parole sur l'accident du tunnel de Fouch. Il fait le récit de l'accident, il est peu écœuré.

Le député de Limoges rejette la responsabilité de l'accident sur la compagnie d'Orléans qui ne dota pas ses trains d'un nombre de freins suffisant.

M. Bouteils parle dans le même sens.

M. Lachaud demande pourquoi on ne poursuit pas les ingénieurs de la compagnie.

M. Favé voudrait que le gouvernement fasse une enquête afin d'établir les responsabilités.

M. Barthou rend hommage aux familles des victimes et rappelle les mesures qu'il a prises pour éviter le retour de semblables accidents.

L'ordre du jour pur et simple est voté par 401 voix contre 74.

La Chambre décide de siéger mercredi prochain ; la séance est levée à six heures.

## ACTUALITÉ

## LES CARTES A JOUER

Dès sa naissance, l'humanité a sacrifié à la passion du jeu, mais c'est surtout depuis l'usage des cartes à jouer que cette passion impérieuse, envahissante, a trouvé son plus puissant tentateur. La femme n'y échappe pas plus que l'homme, mais c'est surtout par foucade, par mode, qu'elle y laisse entraîner. Voyez aujourd'hui que le « bridge » fait fureur dans toutes les réunions mondaines, les jeunes filles elles-mêmes sacrifient jusqu'à la danse au plaisir de « contrer » ou de « réussir un triomphe à sans atout » ! On se croirait revenu au temps où, de la cour de Versailles, la française du jeu avait gagné les salons bourgeois de la Ville et où, en 1768, Boileau dans celle de ses satires qu'il a consacrée à ses contemporains pour ainsi l'énumération de leurs travers :

T'ai-je encore décrit la dame brelandière ?

Sans en être sûr on dit qu'elle a joué ont été inventées par les Sarrazins. Mais, quoi qu'il en soit, on a voulu donner à l'origine de cette passion du jeu de cartes qui, dans son paroxysme, sème tant de ruine et de désolance, une poétique légende, en nous montrant la gentille Odette de Champdivers attachant à son humeur noire son triste sésame et maître, le pauvre roi fou, Charles VI, avec un jeu de son invention : les tarots, mal nommés de figures dont la Bibliothèque nationale conserve quelques spécimens. Mais bien avant l'année 1302, où Charles Poupart, argentier du roi, inscrivait sur son livre de dépenses 60 sols parisis au compte du peintre-enlumineur Jacquemin Gringonneur, pour trois jeux de tarots « à or et à diverses couleurs », on trouve, à la date de 1337, dans le cartulaire de Saint-Victor de Marseille, défiance aux religieux de jouer et perdus. En 1357, l'auteur d'un traité sur les mœurs, de son temps, le frère Johannès de Reinfelden, décrit un jeu de cartes « avantageux à la noblesse et aux autres personnes de loisir, qui ne peut faire de mal s'ils le pratiquent courtoisement et sans argent », sage conseil. On connaît aussi le très curieux acte passé à Marseille, le 30 août 1381, devant notaire, « s'il vous plaît, par un joueur sans doute éfréné, Jacques-Jean, négociant, qui, sur le point d'embarquer, prend l'engagement d'homme de ne pas jouer aux cartes de toute la traversée ni de huit jours après son retour à la ville. C'est enfin, en 1392, l'ordonnance de police de Lille défendant de jouer « à cartes ».

Plus qu'en France, il s'est gardé, dans les musées et dans les collections particulières d'Allemagne, où, dès les dernières années du XIVe siècle, les cartes sont devenues d'un usage courant et même populaire, beaucoup des types primitifs. C'étaient des cartes dont les séries étaient tantôt antiques, tantôt empruntées à des scènes de la vie locale, tantôt au monde des bêtes : le roi de Lierre, la dame d'Ancolie, etc. Puis furent édités des types plus luxueux, et, au XVIe siècle, le « jeu impérial », conservé dans la collection Ambrassienne, de Vienne, où, à côté de l'empereur, de l'impératrice et du fou, figurent, avec les attributs de leur dignité, les officiers de la Cour, le chapelain, le chancelier, le camérier, les écuyers, le barbier, le médecin, le maître de cuisine, les échevains, le sommelier, le fauconnier, le bréant, le messager et jusqu'à la servante de cuisine et au marmiton.

En France, à la même époque, les figures du nouveau jeu étaient empruntées aux neuf peurs de la Table ronde et aux huit peurs. Puis bientôt apparurent les « enseignes » qui subsistent encore : cœur, carreau, pique et trèfle ; seuls les personnages ont varié pendant longtemps avant de se fixer comme ils le sont aujourd'hui. Lyon était le grand centre de la fabrication française, mais, jusqu'à la Révolution, d'autres centres moins importants eurent le monopole de séries de cartes reconnaissables à des « portraits » qu'on désigna du nom de la province qui les éditait. Les cartes au patron lyonnais se distinguaient par le petit perroquet porté par le roi de cœur, la fleur de tournesol de la dame de carreau et la pique du valet de pique. Il y avait les cartes au patron d'Auvergne, au patron du Guyennais, de Languedoc (les quatre dames représentées avec une fleur à la main), de Nancy, copiée sur celui de Lyon, avec cette différence que le sceptre des rois de cœur et de trèfle est remplacé par la double croix de Lorraine.

Les cartes de fabrication parisienne se distinguaient par plus de finesse, plus d'exactitude dans le dessin et la couleur de l'habillage des personnages. Elles ont été de précieux documents pour l'histoire du costume jusqu'à la Révolution.

Car la Révolution fit, aussi là, table rase du passé. Les rois furent remplacés par des génies des arts, de la paix, du commerce, de la guerre ; les reines par des libertés de la presse, du mariage, des professions, des cultes ; les valets par des égalités, des devoirs, des couleurs (les noirs libérés de l'esclavage), de rangs et de droits. Il y eut aussi, naturellement, vendues sous le marteau, les cartes contre-révolutionnaires où sous chaque personnage en horreur chez les révolutionnaires était inscrite une devise satirique, par exemple telle-ci sous le roi de carreau, qui était Bailly, le maire de Paris :

Cet aimable petit Coco  
A force de fustiger est donc sur le carreau.

Jusqu'à l'établissement du monopole, le XIXe siècle connut aussi de curieuses fantaisies, politiques, satiriques, et, dans le genre, les séries de la révolution de 1830 et de la révolution de 1848 sont amusantes, mais d'est surtout celle de la commune qui n'est pas banale.

Diçons, pour finir, qu'en 1869, pour mettre un